

2 Politique

Adressage de Libreville/A la veille de la session extraordinaire du conseil municipal de Libreville

Les élus locaux et notables du 3e arrondissement expriment leur désapprobation

LBON

Libreville/Gabon

La cour du ministère de l'Intérieur grouillait de monde hier en matinée. A l'origine, la présence inattendue des élus locaux et notables du troisième arrondissement. Ils étaient tous là, le maire d'arrondissement, Edwige Pulchérie Andem Obam et ses deux adjoints, les deux sénateurs, les chefs de quartier et les notables. Par cet acte, ces derniers entendaient exprimer leur désapprobation, mieux leur indignation face à la "légèreté avec laquelle le dossier relatif à l'adressage de la ville de Libreville a été traité".

En réalité, ils disent ne pas avoir été ni consultés, ni associés au lancement de ce projet. Ce qui, selon eux, explique les dérapages qui en résultent. Pour étayer



Photo : LBON

Les élus locaux et notables du 3e arrondissement marchant en direction du ministère de l'Intérieur.

leur argumentaire, ils s'appuient sur les dispositions de l'article 14 de la loi 15/96 relative à la décentralisation, selon lesquelles "la modification d'une collectivité locale est prononcée par la loi, après avis du conseil de la collectivité concernée." Or, ils se trouvent que l'opération d'adressage en cours a fait perdre au troisième arrondissement pas moins de cinq

quartiers sans qu'aucun nouveau découpage soit opéré au préalable. Ainsi, les quartiers PK7, PK8 et Terre nouvelle appartiennent désormais au cinquième arrondissement, alors que Belle-vue II et Nation intègrent, quant à eux, le quatrième arrondissement. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans conséquence. Primo, de quelles autorités



Photo : LBON

Le maire du troisième arrondissement, Edwige Pulchérie Andem Obam déclinant l'objet de leur mécontentement devant la presse.

administratives dépendent désormais les chefs de ces quartiers qui continuent d'émarger dans l'assiette budgétaire du troisième arrondissement ? Secundo, quel est le sort réservé aux élus locaux des dites zones ? Vu sous cet angle, ne court-on pas vers l'organisation de nouvelles élections, si tant est qu'on veuille se conformer aux dispositions légales en

vigueur ?

Par ailleurs, les protestataires ne manquent pas de fustiger la confusion qui régnerait quant à l'interprétation de l'arsenal judiciaire y afférent. A ce sujet notamment, la mairesse et ses compagnons relèvent l'imbroglio existant entre l'application des décrets n°864 du 23 octobre 2013 et n°289 du 20 mars 1974 portant délimi-

tation du périmètre urbain. Ils ne comprennent pas que le premier décret ait été choisi par les services de l'Hôtel de ville pour procéder à l'adressage actuel, alors que c'est plutôt le second qui a servi pour la mise en place de l'équipe municipale en cours d'exercice.

Aussi, ont-ils voulu exprimer leur colère par une descente, après une marche de protestation, au ministère de tutelle (Intérieur) afin de rencontrer le locataire des lieux, Guy Bertrand Mapangou, qui a bien voulu les recevoir, mais à huis-clos, loin des caméras et autres micros de la presse.

C'est donc dire que les travaux du conseil municipal extraordinaire qui s'ouvrent ce matin à l'Hôtel de ville, avec comme seul point à l'ordre du jour, l'adressage de la capitale gabonaise, s'annoncent houleux.

Cession à la jeunesse gabonaise de la "résidence du Camp de Gaulle" par la famille Bongo Ondimba

Mise en place d'un comité de suivi des modalités de transfert

L.R.A.

Libreville/Gabon

IL vous souviendra que le 17 août dernier, lors de sa traditionnelle adresse à la Nation, à l'occasion de la fête de l'indépendance, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, annonçait la cession, à titre gracieux, à l'État, au profit de la jeunesse gabonaise, de la "résidence du Camp de Gaulle", pour en faire une université. Pour confirmer cette donation, Monsieur Ali Bongo Ondimba a écrit, 2 jours plus tard, c'est-à-dire, le 19 août courant, au ministre du



Photo : JOE MANIANGA

Le ministre du Budget, Christian Magnagna...

Budget et des Comptes publics, Christian Magnagna. À la suite de cette correspondance et, pour traduire dans

les faits cette cession, le patron du budget, par ailleurs en charge du patrimoine de l'État, a réuni, lundi dernier,



Photo : JOE MANIANGA

... et ses collaborateurs se sont réunis pour la matérialisation de la décision de la famille Bongo Ondimba.

les responsables des services concernés en vue d'examiner les modalités juridiques relatives à la maté-

rialisation de l'initiative présidentielle. L'Agence judiciaire de l'État (AJE), les différents direc-

teurs généraux de l'Agence nationale de l'Urbanisme et des Travaux topographiques et du Cadastre (ANUTTC), de la Conservation foncière, de la direction du Patrimoine administratif et des Assurances (DPAA), dont les administrations sont compétentes pour connaître ce don, ont ainsi pris part à cette rencontre. Il sera question, sous la coordination du secrétaire général du ministère du Budget, Yolande Nyonda, pour cette équipe de techniciens de s'assurer que les dispositions légales seront prises et surtout respectées pour la concrétisation de ce geste de la famille Bongo Ondimba.

Miroir du Gouvernement

Désormais une lutte par les actes !

NOUS sommes de retour après plus d'un mois de congé. Comme les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules, le gouvernement vient de prendre une décision qui fera date. Dans le cadre de son combat pour la répression de la délinquance financière et économique ainsi que des grands trafics, un projet d'ordonnance portant création du tribunal spécial et de la Cour d'Appel, tout aussi spéciale, a été pris lors de la récente session du Conseil des ministres.

L'ambition, clairement affichée, est de consolider l'attractivité de l'environnement des affaires par le renforcement de la gouvernance financière et économique publique et privée. Ceci dit, tout le monde peut souffler. Du moins, ceux qui, dans notre pays, en ont fait leur cheval de bataille. Ceux qui considèrent que pour son développement, le pays se doit de prendre la voie de l'assainissement des comptes

publics. Vous l'avez certainement compris, la poursuite pour détournement des deniers publics et autre gabegie dans la gestion de l'argent du contribuable dispose désormais des cadres formels pour juger d'éventuels contrevenants. Fini alors avec le fameux mythe de Sisyphe, incarné par la Commission nationale de la lutte contre l'enrichissement illicite. Tout comme, l'on peut toujours déplorer l'inefficacité de la Cour des Comptes. La création de ces juridictions spécialisées aux missions clairement définies sonne le glas des hésitations. La confusion longtemps entretenue pour déterminer qui était compétent dans la traque des voleurs d'argent public n'a plus lieu d'être. Tout paraît clair.

Le gouvernement, par le biais du Garde des Sceaux, Séraphin Moundounga, devrait s'atteler à rendre tout cela effectif afin d'éviter les éventuels dérapages. L'ur-

gence d'une mise en place des mécanismes s'impose d'elle-même. Dans un contexte commandant au plus vite des résultats, toute lenteur est prohibée. Surtout que les dossiers existent déjà. A chacun de faire son job afin qu'on sorte de la suspicion et de la critique gratuite qui font souvent le lit des rumeurs publiques vouant aux gémonies tous ceux qui, par exemple, sont cités dans les scandales financiers des fêtes tournantes du 17-Août.

Les populations ne demandent qu'à être rassurées que plus rien ne sera comme avant. Et que tous ceux qui se rendront coupables de détournement des deniers publics doivent répondre de leurs actes devant ces nouvelles juridictions compétentes. Désormais, il n'y aura pas de place aux tergiversations. Tout ce qui a été volé ou détourné a l'obligation d'être ramené. Ce d'autant plus que les exigences et les priorités en termes de bonne gouvernance pressent le gouvernement à s'aligner pour

ranger le Gabon dans le concert des nations qui sont à cheval sur ces principes. Le chef du gouvernement, Daniel Ona Ondo, le sait. Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a fait de la bonne gouvernance, à travers l'assainissement de la gestion des deniers publics, une priorité de sa politique. Dans le contexte de mutations mondiales, personne, même pas les gouvernants, n'a le choix. Cette nouvelle forme de délinquance doit être combattue et éradiquée comme la peste en son temps. Parmi les moyens mis pour la réussite de ce défi, il y a le cadre formel, à la condition d'assurer l'indépendance des acteurs qui y seront affectés.

Pour nous, le tribunal spécial et la Cour d'appel spécial peuvent être considérés comme un pas supplémentaire vers la fin de l'impunité par rapport à ces véritables fléaux. Et la lutte devra être menée par les actes.